



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize



Numéro européen : FR2612010

Numéro régional : ZPS 13

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Avril-sur-Loire, Béard, Chevenon, Decize, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sougy-sur-loire

Surface : 4 746 ha

Dans le sud-ouest du département

de la Nièvre, la zone de protection spéciale « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » porte sur le lit mineur et une partie du lit majeur de la Loire, sur un linéaire d'environ 25 kilomètres en amont de l'agglomération de Nevers.

La diversité des habitats naturels issus de la dynamique naturelle de la Loire nivernaise est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



La Loire et son lit mineur : Fleuve puissant ayant une forte dynamique, la Loire façonne une multitude d'habitats dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction.

La Sterne naine, la Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou bancs d'alluvions et le Martin pêcheur pond ses œufs dans un tunnel qu'il creuse dans les parois verticales des berges érodées par le

fleuve.

La Loire et son lit mineur constituent aussi des lieux favorables pour l'alimentation de l'avifaune, notamment le Balbuzard pêcheur qui, présent uniquement en étape migratoire, se nourrit exclusivement de poissons capturés à la surface de l'eau.



Les milieux aquatiques annexes : Ils sont principalement représentés par les boires, anciens bras de la Loire créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur essentiellement lors des crues, et les « vasières », issues du développement des ceintures de végétation en bordure des îles. Caractérisés par des eaux calmes et peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les milieux aquatiques contribuent à un

apport non négligeable pour l'alimentation des oiseaux, dont nombre d'ardéidés (comme l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris ou la Grande Aigrette), le Chevalier sylvain et la Guifette noire, deux espèces migratrices en régression.



Le bocage : Composé de prairies inondables pâturées et/ou fauchées auxquelles se mêlent quelques parcelles cultivées, le bocage est caractérisé par un linéaire de haies important.

Habitat propice à l'alimentation et la reproduction de la Pie grièche-écorcheur ayant la particularité d'empaler ses proies sur les longues épines du Prunellier ou de l'Aubépine, le bocage procure également nourriture à d'autres espèces d'intérêt européen telles que la Bondrée apivore, la Cigogne noire, la Cigogne blanche et le Milan noir.



Les pelouses sèches sableuses : Développées sur les hauts de berges de la Loire, les pelouses sèches sableuses se présentent sous la forme d'un habitat steppique, localement envahi par des arbrisseaux et des arbustes.

Cette mosaïque, très riche d'un point de vue floristique, joue un rôle important dans l'alimentation et/ou la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux. Citons parmi elles l'Alouette lulu, migratrice partielle en France liée aux pelouses ensoleillées et ponctuées

de buissons épars.



Les forêts inondables : A bois dur dans le lit majeur (ormaises-frenaises-chênaies) ou à bois tendre dans les fonds humides (saulaies-peupleraies), les boisements alluviaux de la Loire et principalement les ripisylves constituent une zone de reproduction pour nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir, ...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une

espèce arboricole utilisant son bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves dont elle se nourrit et pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.

Les enjeux sur le site



A l'origine de nombreux habitats naturels permettant à l'avifaune d'accomplir différentes phases vitales telles la reproduction et l'alimentation, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

❖ Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression

d'habitats naturels (îles, grèves, ...) et de la disparition de l'avifaune associée.

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire.

❖ Si la fréquentation humaine ne semble pas problématique à ce jour, son augmentation pourrait être dommageable à plusieurs espèces d'oiseaux, notamment en cas de dérangements pendant la période de reproduction.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre des activités sportives et de loisirs (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



Au vue de leur rôle important vis-à-vis de nombreuses espèces d'oiseaux, les milieux aquatiques constituent aussi un des enjeux principaux. Leur maintien dans état de conservation propice à l'avifaune est fortement dépendant des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles.

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Le maintien des prairies et des pelouses à fort enjeu patrimonial est lié, d'une part aux pratiques agricoles, et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire.

❖ L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles, constitue une menace sérieuse pour les milieux ouverts et les oiseaux associés.

Sur les prairies, elles se traduisent essentiellement par leur conversion en cultures céréalières, l'intensification du pâturage ou la suppression des éléments bocagers (haies, bosquets, ...), contribuant à modifier et raréfier les habitats naturels et leur intérêt vis-à-vis de l'avifaune.

Les pelouses sont quant à elles menacées par le développement progressif des ligneux, faisant suite à l'abandon de toute pratique agropastorale et préfigurant la disparition des milieux ouverts.

⇒ Maintenir ou reprendre une activité agricole adaptée et menée de façon extensive sur les pelouses et les prairies.

❖ Les prairies humides et les pelouses situées en haut de berge, dépendantes des variations hydrodynamiques de la Loire sont particulièrement sensibles à tout aménagement du fleuve susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Globalement dans un état de conservation globalement satisfaisant, les boisements alluviaux, parfois réduits à de faibles surfaces, sont assez vulnérables. Leur maintien et, par conséquent, celui des oiseaux qu'ils accueillent pourraient être menacés par :

- des modifications du régime hydrique de la Loire conduisant à une homogénéisation des peuplements ;

- certaines activités sylvicoles (plantations monospécifiques de peupliers, de robiniers et d'érables négundo, suppression systématique des arbres matures,...), à l'origine non seulement de dérangements mais aussi d'une artificialisation des peuplements causant la perte d'habitats naturels exploités par l'avifaune (disparition de loges à pics, de plates-formes à hérons,...).

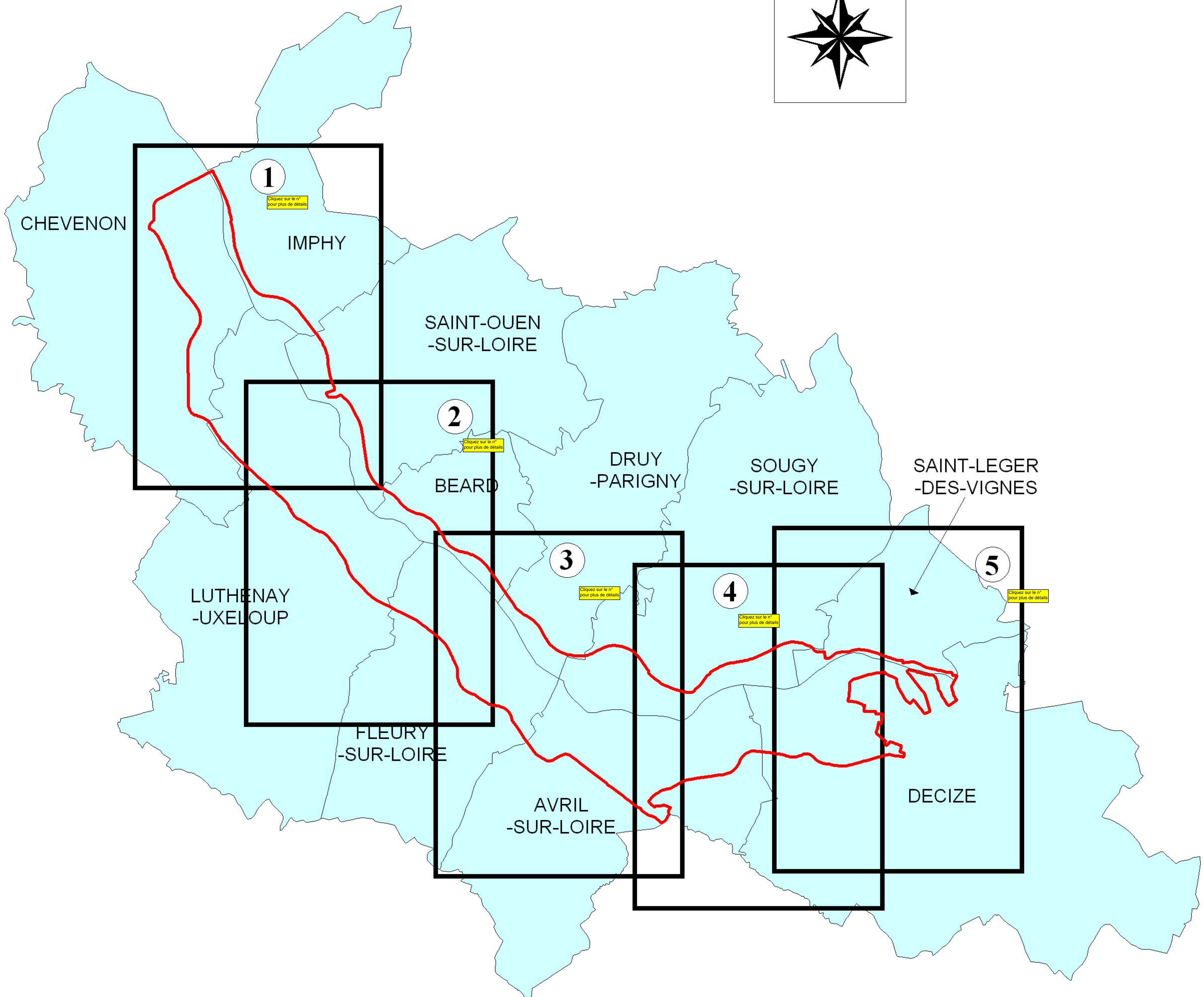
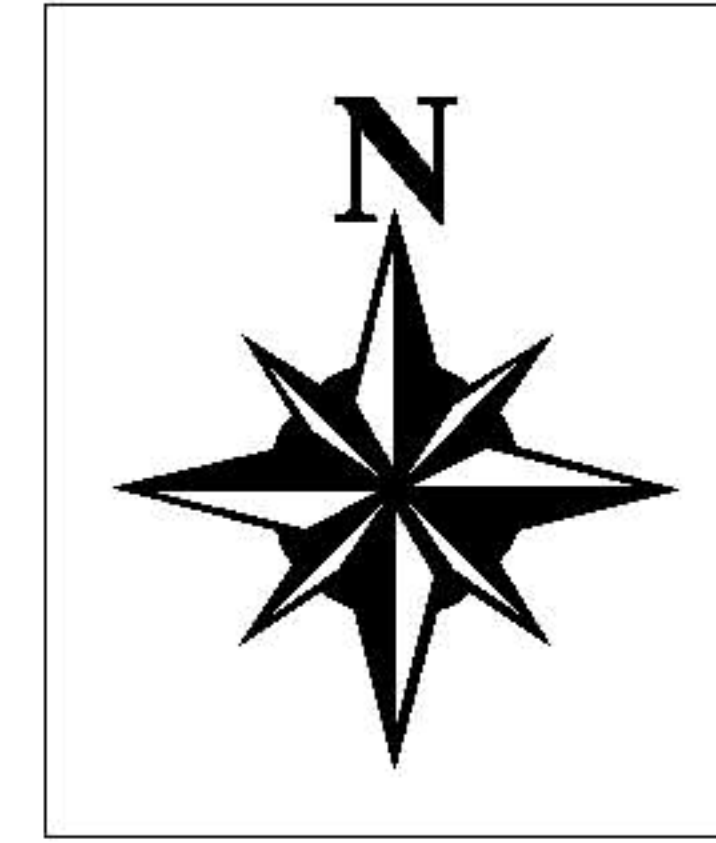
⇒ Préserver les boisements alluviaux en place et prendre en compte la sensibilité des espèces associées dans la pratique des activités sylvicoles.

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX
PROJET DE ZONE DE PROTECTION SPECIALE
Région Bourgogne - Département de la Nièvre

ZPS
N°UE : FR 2612010

VALLEE DE LA LOIRE ENTRE IMPHY ET DECIZE

TABLEAU D'ASSEMBLAGE
PROPOSITION DE SITE



Visa



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Nièvre

Tableau d'assemblage
Echelle: 1/130 000
Source fond : IGN BD Carto